
Nouvelle politique de bienfaisance

Le comté de Bellechasse possède un hospice-orphelinat qui le dispense, règle générale, d'avoir recours aux hôpitaux des villes.

Chaque comté pourrait facilement arranger son affaire pour fonder et sustenter un modeste hospice, destiné à ses malades et à ses orphelins.

Il suffirait pour cela de donner un autre cours à une foule de legs, et de faire un appel annuel à la charité de chaque paroisse de tout comté qui posséderait un de ces hospices.

Comme les temps approchent où les Conseils municipaux de nos grandes villes ne chercheront qu'à exploiter le plus possible des institutions qu'ils devraient plutôt subventionner, et que le courant hostile aux exemptions de taxes va toujours augmentant, cette politique absurde sera cause que beaucoup de nous prendront une autre orientation.

A propos de franc-maçonnerie

Si nous en croyons quelques journaux, un récent décret dont nous ne connaissons pas encore la teneur met en liesse les francs-maçons des Etats-Unis et du Canada.

Nous avons plus d'une bonne raison de nous défier de leurs commentaires, et de croire que la portée qu'ils lui donnent est plus en harmonie avec leurs aspirations qu'avec le texte du décret.

Chiffres instructifs

En 1890, on a consommé en France 1,700,000 hectolitres d'alcool, soit 4½ litres par habitant.

En 1885, on buvait, à Paris seulement, 57,000 hectolitres d'alcool. On est aujourd'hui à 160,000.

La Belgique a 195,000 débits de boisson, soit 1 par 37 habitants. La Hollande n'en a que 2 par 150 habitants et l'Angleterre 1 par 430.

Les Etats Scandinaves ont réduit au contraire leur consommation de 13 litres à 3 litres depuis 20 ans.